

Prise de position de SAUTER concernant l'emploi des « minéraux des conflits » dans certains produits, en référence à la section 1502 du Dodd Frank Act

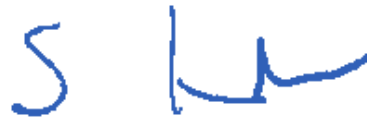
L'expression « minéraux des conflits » désigne dans le Dodd Frank Act les matières premières que sont le tantale, l'étain, l'or et le tungstène lorsque leur extraction et leur commerce contribuent au financement ou à toute autre forme de soutien des groupes armés en République Démocratique du Congo ou dans les États voisins (Angola, Burundi, République du Congo, Ruanda, Zambie, Soudan, Tanzanie, Ouganda, République Centrafricaine). L'objectif de cette régulation est d'empêcher le financement de groupes armés en RDC ou dans les États voisins par l'extraction et le commerce de matières premières.

L'entreprise SAUTER est consciente de sa responsabilité sociale en matière d'environnement, de sécurité, de santé et de droits de l'homme et comprend que sa conduite dans ses relations d'affaires a un impact sur la société et l'environnement. Pour garantir une utilisation pacifique, juste et durable de nos ressources dans le monde, SAUTER exige de ses fournisseurs qu'ils déclarent l'origine des matériaux cités précédemment et qu'ils observent les régulations de la section 1502 du Dodd Frank Act.

Bâle, mars 2018



Dr. Dirk Bongert
Head of Quality Management SAUTER Group



Stefan Müller
Head of Purchasing & Logistics